



COMPTE-RENDU

PAPI – PPRI

de la Canche



Réunion de Comité technique
Jeudi 14 décembre 2017

CR 19

ODJ : Analyse des enjeux PAPI, périmètre et méthode PPR
Lieu : Hesdin, SYMCEA
Rédaction : M. TRAPU le 15/12/2017
Diffusion : Les présents



COMPTE-RENDU

Présents

Structure	Nom	Qualité	Mail	Présent
DDTM 62 - Service Eau et Risques	Mme Valérie ZIOLKOWSKI	Adjointe à l'unité PPR	valeire.ziolkowski@pas-de-calais.gouv.fr	X
	M. Stéphane ANSART	Chargé de mission	stephane.ansart@pas-de-calais.gouv.fr	X
	Mme Valérie NIVELET			X
Symcéa	M. Bruno ROUSSEL	Président	brunoroussel@free.fr	X
	Mme Valérie CHÉRIGIÉ	Directrice	valerie.cherigie@symcea.fr	X
	M. Grégoire JACQUESSON	Cellule PAPI	gregoire.jacquesson@symcea.fr	X
Agence de l'Eau Artois Picardie (AEAP)	M. Stéphane PARMENTIER	Chargé d'intervention	s.parmontier@eau-artois-picardie.fr	Excusé
DREAL Hauts-de-France	M. Nicolas ANGIBAUD	Chargé de mission	nicolas.angibaud@developpement-durable.gouv.fr	Excusé
hydratec	Mme Marion TRAPU	Ingénieure d'études	marion.trapu@hydra.setec.fr	X
Chambre d'Agriculture (59-62)	M. François DERANCOURT	Technicien		X
Conseil Départemental 62	M. Jean-François BLONDEL	Bureau SAGE	Blondel.jean.francois@pasdecals.fr	Excusé
Région Hauts de France	M. Jean-Michel FOUQUET	Chargé de mission	jean-michel.fouquet@nordpasdecalspicardie.fr	X
CC des 7 vallées	M. Cédric SEINE	Technicien environnement	Cedric.seine@7vallees-comm.fr	X
CA2BM	M. Cyril CONGY	Responsable Pôle environnement littoral		X
CC Ternois Com	Mme Stéphanie SOISSONS	Secrétaire générale adjointe	Soissons.ccrf@orange.fr	Excusé
CCHPM	M. EVRARD Julien		julien.evrard.sporc@intercofruges.fr	Excusé
CLE Canche	M. Jean-Charles BRUYELLE	Président com inondation	jcharlesbruyelle@wanadoo.fr	X



COMPTE-RENDU

Remarque CR précédent

Sans objet

Compte-rendu

Après l'introduction de Mme Chérigé, Mme Trapu présente la méthodologie et les résultats du volet 3 de l'étude. Les principaux échanges y faisant suite sont synthétisés ci-dessous.



COMPTE-RENDU

Echanges / relevé de décision	Action
<p>Dommages aux activités</p> <p>M. Congy fait part de son étonnement face au montant des dommages aux activités pour un événement moyen, dommages qu'il juge peu élevés.</p> <p>Hydratec rappelle que la méthodologie employée pour le calcul des dommages est une méthode nationale permettant de répondre au cahier des charges ACB. Pour les dommages aux entreprises, les courbes Loire moyenne sont utilisées. Elles dépendent de la hauteur d'eau, du type d'activités et du nombre de salariés par entreprise.</p> <p>M. Roussel souhaite que les entreprises enregistrées en tant que « commerce de gros » soient identifiées, ces entreprises concentrant une part importante des dommages pour un faible nombre d'entités. Ces informations seront ajoutées en annexe du rapport LCOM18.</p> <p>→ Une rectification est apportée à l'occasion du compte rendu : les activités recensées sous le terme commerce de gros correspondent à 4 entreprises de commerce de gros alimentaire et 12 entreprises de commerce de gros non alimentaire (et non pas uniquement des entreprises de commerce de gros alimentaire comme annoncé initialement).</p>	hydratec
<p>Bâtiments agricoles</p> <p>Les dommages aux sièges d'exploitations n'ont pas été calculés, les bâtiments agricoles recensés regroupant indifféremment des sièges d'exploitation ainsi que des hangars agricoles. La fiabilité de ces données n'a pas permis de les utiliser pour l'évaluation des dommages.</p>	
<p>Enjeux environnementaux</p> <p>M. Fouquet regrette que les dommages au milieu naturel ne soient pas intégrés dans l'évaluation des dommages.</p> <p>Mme Trapu précise que les analyses multi-critères, dorénavant imposées dans le cadre des PAPI, utilisent des critères non économiques pour juger de la pertinence des différentes actions, parmi lesquels figurent des critères relatifs à l'environnement.</p> <p>M. Congy souhaite que la présence de stations d'épurations soit vérifiée. Selon lui des STEP devraient être recensées pour l'événement centennal sur les communes suivantes : Cucq, Montreuil, Beaurainville.</p> <p>→ La STEP de Cucq est ajoutée au recensement des enjeux. Celles de Beaurainville et Montreuil avaient bien été comptabilisées.</p>	hydratec
<p>Synthèse des dommages</p> <p>M. Roussel s'étonne que les communes de Cormont et Brexent-Enocq n'apparaissent pas parmi les communes les plus touchées, malgré l'exposition de leurs habitations.</p> <p>→ Précisions apportées a posteriori :</p> <ul style="list-style-type: none">• 670 k€ de dommages à Brexent-Enocq pour un événement centennal, dus principalement à l'inondation d'une quarantaine de logements et de 5 activités	



COMPTE-RENDU

Echanges / relevé de décision	Action
<ul style="list-style-type: none">• 450 k€ de dommages à Cormont pour un événement centennal, dus principalement à l'inondation d'une trentaine de logements <p>Seules les communes dont les dommages sont supérieurs à 1 million d'euros figurent sur le graphique présenté en comité technique et inséré dans le rapport LCOM18</p>	
<p>Modélisations supplémentaires</p> <p>M. Roussel indique que compte-tenu des enjeux identifiés sur la Ternoise et des dommages importants évalués sur ce sous bassin, il souhaite qu'une modélisation soit réalisée sur ce secteur afin de fiabiliser le recensement d'enjeux et l'évaluation des dommages pour un événement faible. Ce pour permettre la réalisation d'ACB solides pour les actions qui seront proposées. Il souhaite cependant que ce travail n'engendre pas de prolongement des délais de réalisation de l'étude.</p> <p>→ Hydratec étudie les modalités de réalisation d'une modélisation supplémentaire et le planning inhérent</p> <p>M. Roussel souhaite savoir quelle est la lame d'eau supplémentaire pour un événement cinquantennal, comparativement à un événement faible. Une augmentation de la hauteur des ouvrages de protection pourrait ainsi permettre d'envisager une protection contre un événement de cet ordre.</p> <p>Mme Trapu précise que dans ce cas les enjeux touchés par un événement T50 mais pas par un événement faible ne seraient pas identifiés. Les mesures de protection pouvant être proposées à l'échelle de l'enjeu ne pourront alors pas être envisagées à des enjeux exposés à l'événement T50 mais pas à l'événement faible.</p>	
<p>PPR</p> <p>M. Congy s'interroge sur le traitement des communes pour lesquelles 2 PPRi seront approuvés. Mme Ziolkowski répond que dans ce cas les 2 PPR coexisteront, et que le PPR le plus pénalisant devra être pris en compte prioritairement dans les différents projets.</p>	

Prochaine réunion

Objet : Cotech de présentation du Volet 4 (vulnérabilité) de l'étude

Date : A définir

Lieu : A définir